

Aide aux projets territoriaux de lecture publique

Annexe 2 - Extraits de la Charte de l'Association des Bibliothécaires de France sur le droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques

1. le droit d'accéder librement et sans discrimination à toutes les cultures et à une information plurielle,
2. le droit à un accompagnement attentif et compétent, respectueux des attentes des citoyens,
3. le droit des personnes handicapées à l'égalité d'accès aux savoirs et à l'information,
4. le droit d'expérimenter et de se former tout au long de la vie,
5. le droit d'être en capacité de participer à l'innovation sociale et aux débats citoyens,
6. le droit d'accéder à un internet public ouvert et fiable,
7. le droit d'accéder, de réutiliser, de créer, de diffuser des communs du savoir,
8. le droit d'accéder à des ressources, y compris numériques, respectant la diversité des usages et favorisant l'appropriation de l'information et du savoir.